

N° 241 JUILLET 2016

SOMMAIRE

P. 2	ÉLECTIONS INTERNES
P. 3	RENTRÉE 2016
P. 4	CERTIFIÉS
P. 5	AGRÉGÉS
P. 6	ACTION SOCIALE
P. 7	DANS NOS ÉTABLISSEMENTS
P. 8	ACADÉMIE

Réforme du collège, maintien de la réforme Chatel du lycée, autonomie accrue des établissements, mesures de gestion des flux (évaluation et orientation des élèves) : le second degré est l'objet d'une réforme globale visant à changer fondamentalement sa conception !

En lieu et place d'un second degré unifié, ces diverses réformes projettent de mettre en œuvre le bloc école/collège suivi du bac-3/bac+3.

Dans cette transformation, nos disciplines sont attaquées, nos métiers sont dévalorisés, notre expertise est niée. Le préjudice est grand aussi pour les élèves, notamment les plus en difficulté.

RENTRÉE 2016

**Non, Madame la Ministre,
ça ne passe pas !**

TOUS EN GRÈVE
le jeudi 8 septembre

Réformes imposées
Emplois du temps éclatés
Classes surchargées
Vies scolaires asphyxiées

Édito

Le coup de force

En campagne en 2012, François Hollande s'était engagé : "Moi Président, je ferai en sorte que les partenaires sociaux puissent être considérés...". Lui président, et plus particulièrement depuis l'arrivée de M. Valls à Matignon, la méthode utilisée avec les partenaires sociaux, c'est celle du coup de force.

Coup de force de Mme Vallaud-Belkacem sur la réforme du collège et le bilan des réformes du lycée. Coup de force de M. Valls et de son gouvernement sur la loi "Travail".

Une réforme du collège toujours rejetée par 80% de la profession, profession qui s'est engagée avec persévérance et ténacité dans la bataille initiée par l'intersyndicale du second degré. Si nous n'avons, à ce jour, pas obtenu l'abrogation des textes réglementaires, cette bataille a permis de gripper la réforme. Cette réforme n'est pas celle qu'il fallait. Elle n'est pas non plus celle qu'elle prétend être : elle n'aidera pas les élèves à mieux réussir, risquant même de mettre les plus fragiles encore plus en difficulté. Elle constitue aussi pour les personnels que nous sommes une inutile source de complication des métiers, un encadrement renforcé, toujours plus tatillon et prescriptif de notre activité. Elle met en danger ou dénature nombre de disciplines scolaires. Il est nécessaire de poursuivre l'action par la résistance pédagogique !

En lycée, l'inefficacité de la réforme Chatel, réforme que nous avons combattue dès l'origine, est patente. L'objectif de rééquilibrage des filières n'est en rien atteint, la globalisation des horaires a mis en concurrence les enseignements, l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration n'ont pas facilité l'aide aux élèves en difficulté ni permis une orientation choisie des élèves. Malgré cela, le bilan du ministère n'aboutira qu'à des modifications à la marge. Pour le SNES-FSU c'est inacceptable.

La rentrée 2016 sera difficile dans notre académie et dans tout le pays : emplois du temps éclatés avec la réforme du collège, disparités des redoublements en 2nde et droit au redoublement pour les "recalés" du Bac non pris en compte dans les structures des lycées, vies scolaires encore plus sous tension avec la suppression de l'équivalent de 22,6 AED. Autant de raisons d'être en grève le 8 septembre !

Le 5 juillet, à l'occasion de la 12^{ème} journée de mobilisation de l'intersyndicale contre la loi "Travail", M. Valls a procédé à un nouveau coup de force en recourant au 49.3. Il a une fois encore affiché son mépris de la démocratie sociale. La loi est adoptée mais elle est illégitime. Il est donc de la responsabilité de l'intersyndicale de poursuivre le combat pour que la loi ne s'applique pas.

À la suite des mobilisations que le SNES-FSU et la FSU ont initiées sur la revalorisation du point d'indice, de nos carrières et de nos métiers, les annonces du ministère constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière de tous. C'est un premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Cela doit constituer une première étape vers une revalorisation plus générale permettant le rattrapage des pertes subies, dans l'objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré. Cela étant, le projet ministériel est aussi entaché d'insuffisances, le SNES-FSU exige qu'elles soient revues.

En attendant la chaude rentrée qui s'annonce, le SNES-FSU Académie de Nice vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances.

Alain Galan, Nice, le 8 juillet 2016.

Bureau départemental du Var

12 titulaires, 12 suppléants élus par les syndiqués en mai 2016

Titulaires

Unité&Action (12) : Dominique Queyroulet, Maryvonne Guignonnet, Bruno Combette, Geneviève Clerc, Benoit Casals, Coline Rozerot, Laurent Lopez, Brigitte Lévy, Frédéric Negrel, Marie-Anne Hory, Thierry Thomas, Maguy Fache.

Suppléants

Unité&Action (12) : Abdellah El Ouaraq, Nathalie Durup, Laurent Liens, Céline Albamonte, Richard Ghis, Audrey Zarco, Bruno Deroch, Julie Pouchko, Daniel Saadoun, Santi Moreau, Gérald Ferro, Magali Sedes.

VAR		
Année	2014	2016
Votants	442	300
Blancs/nuls	50	29
Exprimés	392	271
U&A	341	271
	86,99%	100%
Emanc.	51	
	13,01%	



ALPES-MARITIMES		
Année	2014	2016
Votants	513	432
Blancs/nuls	33	24
Exprimés	480	408
U&A	386	325
	80,42%	79,66%
EE.	94	83
	19,58%	20,34%

Bureau départemental des Alpes-Maritimes

7 titulaires, 7 suppléants élus par les syndiqués en mai 2016

Titulaires

Unité&Action (6) : Jean-Paul Clot, Vassilia Margaria-Pena, Didier Giauffer, Fabienne Langoureau, Cathy Verduci, Baptiste Rosso.

École Émancipée (1) : Antonio Molfese

Suppléants

Unité&Action (6) : Nelly Guittard, Alain Tiberti, Gwendoline Temime, Anne Monnet, David Duc, Emmanuel Antonini.

École Émancipée (1) : Rozenn Bergia

ÉLECTIONS INTERNES

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE SYNDICALE, C'EST RENFORCER LE SYNDICALISME.

Par
Alain Galan



Élaborer collectivement

La démocratie syndicale est un des fondements du SNES-FSU. Ce n'est pas un principe mais une réalité qui repose sur la participation des syndiqués à trois séquences consécutives :

- le vote sur les rapports d'activité et financier où les équipes militantes sont jugées sur leur capacité à mettre en oeuvre les mandats du syndicat ;

- les congrès, académique et national, lieu d'élaboration collective des mandats et des revendications du syndicat ;

- l'élection par les syndiqués des organes directeurs du syndicat (commission administrative nationale et académique, bureaux départementaux) et des équipes militantes qui auront la charge d'animer le syndicat à tous les niveaux et de porter les revendications et mandats.

La démocratie syndicale passe aussi par la participation du plus grand nombre aux instances syndicales et à l'animation du syndicat. Le syndicat n'est pas

seulement l'affaire des militantes et des militants, il appartient à tous les syndiqué(e)s.

Année	Votants	B + N	Exprimés	U&A	EE	Emanc.
2012	1056	60	996	894 / 89,79%	111 / 12,42%	
2014	955	66	898	738 / 82,18%	106 / 14,36%	54 / 6,01%
2016	732	41	691	588 / 85,09%	103 / 17,52%	

Unité & Action dirigera le syndicat

La participation à ce scrutin est en nette baisse (-8 pts) par rapport à 2014 et le vote a été organisé dans moins de sections d'établissement. Une année où les syndiqués et les sections d'établissement ont eu à participer aux scrutins internes du SNES-FSU mais aussi de la FSU, cette baisse de la participation peut montrer une lassitude. Nous devons collectivement trouver les solutions qui permettront d'impliquer un plus grand nombre de syndiqués lors des prochaines élections de 2018.

Le tableau ci-dessous montre les évolutions académiques. Cette année, Émancipation n'a pas présenté de liste à la CA académique et au bureau départemental du Var. Unité & Action et École Émancipée progressent en pourcentage et gagnent chacun un siège à la CA académique. Pour les bureaux départementaux (voir tableaux ci-contre), Unité & Action connaît une légère baisse dans les Alpes-Maritimes avec une composition inchangée du bureau départemental et

gagne tous les sièges dans le Var.

Commission Administrative Académique

34 titulaires, 34 suppléants élus par les syndiqués en mai 2016

Titulaires

Unité&Action (29) : Alain Galan, Fabienne Langoureau, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Richard Ghis, Jean-Paul Clot, Maryvonne Guignonnet, Dominique Queyroulet, Julie Bagge, Didier Giauffer, Cathy Verduci, Frédéric Negrel, Eric Michelangeli, Anne Cantaloube, Frédéric Gauvrit, Vassilia Margaria-Pena, Geneviève Clerc, Alexandra Rongear, Fabrice Giovanazzi, Thierry Thomas, Serge Muller, Anne Monnet, Arlette Bartoletti, Abdellah El Ouaraq, Françoise Hennecart, Baptiste Rosso, Héloïse Gazagnaire, Audrey Zarco, Laurent Liens.

École Émancipée (5) : Olivier Sillam, Béatrice Trani, Philippe Gandin, Rozenn Bergia, Antonio Molfese.

Suppléants

Unité&Action (29) : Isabelle Le Buzulier, Gaëlle Moschetti, Bruno Deroch, Aurélie Losson, Bruno Combette, Laurent Lopez, Jean-Pierre Andrau, Nelly Guittard, Pierre Fourny, Carine Drevet, Anne-Estelle Michelangeli, Christophe Ricerchi, Dominique Vinay-Vullion, David Duc, Isabelle Nunez, Didier Gode, Alain Tiberti, Daniel Saadoun, Corinne Ventadoux, Evelyne Schaegis, Gael Becette, Nadine Ezingard, Marie-Anne Hory, Mathieu Olivier, Nicole Giacomuzzo, Magali Sedes, Muriel Le Rouzic Lhuillier.

École Émancipée (5) : Ingrid Amador, Jessica Devismes, Marie-Louise Gonzalez, Fabienne Arnoux, Kathya Martinez.

Bureau Académique

15 titulaires, 15 suppléants élus par le Conseil Syndical Académique du 16 juin 2016

Titulaires

Unité&Action (13) : Alain Galan, Fabienne Langoureau, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Richard Ghis, Cathy Verduci, Jean-Paul Clot, Arlette Bartoletti, Didier Giauffer, Vassilia Margaria-Pena, Frédéric Negrel, Frédéric Gauvrit, Dominique Queyroulet.

École Émancipée (2) : Antonio Molfese, Rozenn Bergia.

Suppléants

Unité&Action (13) : Gaëlle Moschetti, Anne Cantaloube, Anne Monnet, Fabrice Giovanazzi, Isabelle Le Buzulier, Julie Bagge, Maryvonne Guignonnet, Geneviève Clerc, Françoise Hennecart, Abdellah El Ouaraq, Audrey Zarco, Laurent Liens, Julie Pouchko.

École Émancipée (2) : Fabienne Arnoux, Olivier Sillam.



Secrétariat académique

Élu par le Conseil Syndical Académique du 16 juin 2016

Secrétaire général : Alain Galan

Secrétaires généraux adjoints : Fabienne Langoureau, Jean-Pierre Laugier, Richard Ghis

Trésorier : Frédéric Gauvrit

Secrétaires académiques : Jean-Paul Clot, Dominique Queyroulet, Vassilia Margaria-Pena, Coline Rozerot, Didier Giauffer

Trésorier adjoint : Serge Muller

RENTRÉE 2016

TOUS EN GRÈVE LE 8 SEPTEMBRE !

COLLÈGE

Après plus d'un an de lutte, le SNES-FSU est toujours dans l'action. La réforme du collège est rejetée par la grande majorité d'une profession que la ministre persiste toujours à ne pas écouter. Cette bataille menée avec persévérance et ténacité a permis des reculs du ministère et de gripper la réforme : la préparation de la rentrée a pris du retard, plus personne ne vante la qualité des formations imposées aux personnels ni ne croit à la mise en place de l'AP et des EPI tels que prévus sur le papier, les manuels ne sont pas complètement financés (voir par-ailleurs). Le SNES-FSU, toujours aussi déterminé à obtenir le retrait de la réforme, appelle les collègues à la résistance pédagogique et met en débat dans la profession des consignes syndicales adaptables en fonction de ce qui rassemble le plus largement : pas de participation aux différents « conseils », mise en œuvre des seuls programmes de 6ème, poursuite en AP des pratiques pédagogiques existantes, refus de proposer de sujets d'EPI et refus de les mettre en œuvre à la rentrée 2016. Vous trouverez sur le site national du SNES-FSU (<http://www.snes.edu/Action-et-resistance-pedagogique.html>) et sur le site académique www.nice.snes.edu, le matériel nécessaire pour organiser cette résistance. Pensez à signaler à la section académique toutes les initiatives que vous pourriez prendre pour aller dans ce sens pour en assurer la diffusion.

LYCÉE

Circulaire de rentrée

La circulaire de rentrée est significative du refus du ministère à prendre en considération l'analyse de la situation dans les lycées généraux et technologiques. La rentrée 2016 doit « permettre de concrétiser une refondation nécessaire » mais sans que le bilan de la réforme Chatel du lycée n'ait été tiré, sans que les problèmes du lycée n'aient été mis sur la table, et a fortiori sans que des solutions n'aient été proposées ni même recherchées ! Trois paragraphes seulement sont consacrés au LGT, dont un à la rénovation de la série « Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration ».

Orientation et redoublement : des dispositifs peu convaincants.

La circulaire contient plusieurs affirmations concernant l'orientation, le lien avec le supérieur, et le redoublement qui, encore une fois, ne tiennent pas compte des difficultés rencontrées par les élèves et les personnels. Si on ne peut qu'être d'accord avec l'affirmation que le lycée doit permettre d'assurer la poursuite d'études dans le supérieur, l'accent est mis uniquement sur le rôle de l'accompagnement personnalisé, des stages de remise à niveau et des « stages passerelles », et jamais sur les conditions d'enseignement et de travail qui permettraient pourtant davantage de réussite et une orientation plus



Par
Vassilia Margarita
et
Fabienne Langoureau



pertinente. Enfin, la question du redoublement au lycée n'est évoquée que pour la classe de terminale, la circulaire évacuant la nouveauté introduite à la rentrée 2015 de la disparition du redoublement en seconde. Ce changement de modalités d'orientation à l'issue de l'année de seconde a forcément des conséquences en première à la rentrée 2016 et sur l'évolution des TRMD prévus et votés dans les établissements. Quant aux élèves ayant échoué au baccalauréat, la circulaire affirme que leur accueil « est un enjeu majeur et doit être anticipé dans les académies » alors que l'on sait que rien n'a été anticipé et que les moyens en dotation horaire supplémentaire n'ont pas été accordés, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2016 (d'ailleurs sous évaluées comme on l'a appris récemment) ne prenant pas en compte ces redoublants de terminale.

VIES SCOLAIRES

22,6 AED de moins ! Priorité à l'Éducation ?

Alors que notre académie accueillera 592 élèves supplémentaires à la rentrée 2016, les vies scolaires de nos établissements vont perdre l'équivalent de 22,6 postes d'AED.

Le SNES-FSU a dénoncé auprès du Recteur les conditions de la rentrée 2016 dans les vies scolaires à l'occasion du Comité Technique Académique qui s'est tenu ce vendredi 1^{er} juillet.

Lors de la présentation du budget 2016 de l'Éducation nationale, la Ministre avait annoncé la création de 10711 emplois, mélangeant les emplois d'enseignants et les crédits permettant de rémunérer les AED. Il est vrai que pour notre ministre la communication est plus importante que la rigueur intellectuelle. Cette annonce se déclinait donc en 8561 emplois et l'équivalent de 2150 emplois d'AED pour l'Éducation prioritaire. Une lecture attentive du projet de loi de finances, lecture que le SNES-FSU n'a pas oublié de faire, montrait en réalité que les crédits votés permettaient de rémunérer l'équivalent de 49300 AED, soient 1000 de plus par rapport à 2015. Il s'agissait donc de la part de la ministre d'un « enfumage », pour reprendre son propre vocabulaire, et d'un redéploiement, en partie, de moyens déjà existants dans les établissements hors de l'Éducation prioritaire : 1000 AED en nouveaux moyens, 1150 AED redéployés.

Le SNES-FSU a interrogé le Recteur sur la part de l'équivalent de ces 2150 emplois d'AED qui revenait à l'académie de Nice. Réponse gênée : zéro ! Le SNES-FSU a interrogé le Recteur sur la part de l'académie sur les 350 emplois d'AESH créé nationalement. Réponse : 7 pour l'académie ! Qui s'ajouteront aux 273 contrats CUI transformés en 156 emplois d'AESH. Après une rentrée 2015 qui a vu la disparition de l'accompagnement éducatif dans tous les collèges (hors Éducation prioritaire) et des vies scolaires encore plus sous tension, la rentrée 2016 sera pire !

Une raison de plus d'être en grève le 8 septembre !

Lycée du Val d'Argens au Muy : un lycée à taille humaine... et à gestion humaine ?

La disparition d'un collègue dans un établissement scolaire est un événement tragique qui nous amène toujours à nous rassembler, à nous resserrer, à nous remémorer les bons et les mauvais moments de notre vie professionnelle en commun.

Nous avons besoin pour faire notre deuil de l'accompagner une dernière fois. Nous avons besoin d'être « toutes et tous ensemble ».

Bien entendu, nous ne pouvons toutes et tous y être, notre établissement doit rester ouvert et accueillir nos élèves. Il n'y a pas de loi, de décret, de circulaire, Seules des pratiques, des us et coutumes, qui permettent que le plus grand nombre accompagne le ou la collègue et laisse ouvert l'établissement.

C'est arrivé au lycée du Val d'Argens au Muy. Nos collègues ont perdu l'un des leurs. La direction du lycée a informé l'ensemble des collègues par un mail titré « pour information ».

Des collègues qui le côtoyait depuis longtemps ont demandé à l'accompagner une dernière fois. La direction du lycée s'est emportée, prétextant que notre collègue en congé de longue maladie depuis deux ans ne faisait plus partie de l'établissement.

Seuls quatre collègues ont été autorisés à se rendre aux obsèques. Ce jour là, nos collègues se sont recueillis dans le silence, de manière spontanée, dans le hall du lycée au grand mécontentement de la direction.

Alain Galan

Professeur-e-s documentalistes : ouverture des discussions

Nos collègues professeur-e-s documentalistes ont été fortement mobilisé-e-s, en particulier dans notre académie, tout au long de l'année : **stage et audience en novembre, rassemblement en mars, audience en juin pour remettre la pétition qui a recueilli 372 signatures.**

Si lors de la première rencontre au Rectorat, l'administration s'était montrée plutôt à l'écoute et soucieuse du sort des professeur-e-s documentalistes, lors de l'audience du 9 juin, le discours a été tout autre. La délégation a rappelé la nécessité de créer des postes pour permettre la mise en œuvre d'un enseignement d'éducation aux médias (EMI), conformément aux nouvelles prescriptions du Ministère, tout en assurant les conditions d'un bon fonctionnement, au service des élèves, des CDI. Conscients du rôle des professeur-e-s documentalistes dans les établissements, les interlocuteurs présents se sont engagés à « sensibiliser » les chefs d'établissements à l'action des professeur-e-s documentalistes, dès la rentrée prochaine. Sur la place des professeur-e-s documentalistes dans le nouveau collège, ils ont renvoyé au choix pédagogique de l'établissement. **Sur la question du décompte des heures d'enseignement, ils considèrent que son application est tellement complexe qu'elle prête à interprétation et renvoient à un cadrage national qu'ils appellent de leurs vœux.**

Or, le Ministère semble – enfin ! – avoir entendu la colère de toute une profession qui s'est exprimée depuis ces derniers mois, avec le soutien de notre syndicat. **Le SNES-FSU est reçu, dans le cadre d'une multilatérale syndicale, le 5 juillet au Ministère pour un groupe de travail sur les missions des professeur-e-s documentalistes.** Pour peser le plus possible sur les discussions, **soyons nombreux et nombreuses à signer et à faire circuler la pétition SNES-SNALC-SUD-CGT soutenue par l'APDEN, au sujet de notre indemnité et de nos obligations de service :** <http://droits-profdoc.net/index.php> Continuons à nous mobiliser et à revendiquer nos droits : **vous recevrez à la rentrée une publication spéciale professeur-e-s documentalistes du SNES-FSU de Nice avec des modèles de courrier à adresser au chef d'établissement et, éventuellement, au Recteur. Tous et toutes ensemble, pour la reconnaissance de nos missions et de nos droits !**

Vassilia Margaria



CERTIFIÉS

« TOUS LES PROFESSEURS ONT VOCATION À BÉNÉFICIER DE L'ACCÈS À LA HORS-CLASSE AVANT LA FIN DE LEUR CARRIÈRE. »

Par
Abdellah
El Ouarraq



Tous à la hors-classe ?

Dans un contexte portant sur la revalorisation indiciaire, le calendrier de mise en œuvre du protocole PPCR et la loi travail, la CAPA d'avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés s'est tenue le lundi 30 mai 2016. À la lecture de la note de service nationale, cette revendication historique du SNES-FSU semblerait être en bonne voie...

Règlementairement, tous les collègues du 7^{ème} au 11^{ème} (échelon acquis à la date du 31/08/2016) sont susceptibles d'être promus. Dans les faits, seuls les collègues ayant atteint le 10^{ème} et le 11^{ème} échelon peuvent être promus. C'est la conséquence d'un barème privilégiant ces échelons, et le SNES-FSU y est pour quelque chose.

Le contingent de promotion, pour l'académie de Nice cette année, était de 259 collègues. Dans le projet de l'administration, 115 collègues du 11^{ème} sur 147 (78,2%) et 144 collègues du 10^{ème} sur 869 (16,6%) étaient promus, laissant sans promotion 32 collègues au 11^{ème} échelon.

Des avancées grâce aux interventions des élus du SNES-FSU

Le travail de vérification des élus des personnels SNES-FSU, a permis de corriger plusieurs erreurs dans les documents préparant la CAPA.

Les points pour des affectations en établissement relevant de l'Education Prioritaire ont pu ainsi être restitués aux collègues y ayant droit et leurs barèmes corrigés.

Les avis portés par les chefs d'établissement ou le corps d'inspection, qui doivent prendre en compte le déroulement de carrière (les différents types d'établissement, les changements de grade, le type de promotion, ...) ne reflètent pas toujours l'ensemble de la carrière des collègues. Ces avis semblent n'être, en cas de baisse, qu'un avis porté seulement sur l'année écoulée ou un élément particulier dans la carrière.

Nous nous sommes attachés à rétablir les barèmes auxquels chaque collègue avait droit, notamment sur les baisses d'avis portés par les chefs d'établissement ou les IPR qui n'étaient pas motivées comme l'exige la circulaire académique. Nous avons pu ainsi corriger la situation de 7 collègues dont un a pu être promu.

Des disparités importantes, entre les disciplines ou les établissements, perdurent tant sur la notation que sur les avis portés. Des améliorations notables ont pu être relevées sur les retards d'inspection (12% en moyenne) dans certaines disciplines, notamment en Anglais (la discipline passe de 26% de retard en 2015 à 18% cette année) et en Philosophie (passe de 29% à 14%), l'ensemble restant très inégal. Il reste malheureusement encore des retards importants en Italien (35%), en Technologie (25%) et en Documentation (18%). Ces retards d'inspections pénalisent malheureusement deux fois plus les collègues affectés sur Zone de Remplacement. Les mêmes disparités se retrouvent avec les avis portés par les chefs de certains établissements où, par exemple, tous les collègues au 11^{ème} échelon se voient attribuer un avis exceptionnel et dans d'autres aucun. Enfin nous sommes revenus sur la situation de plusieurs collègues dont les avis défavorables barrent de fait l'accès à la hors-classe.

Fin de carrière

La prise en compte de ces différents éléments de modification a permis de promouvoir à la hors classe 18 collègues du 11^{ème} échelon non promus initialement. Il reste encore des collègues proches du départ à la retraite qui ne sont pas promus (date qui peut être repoussée de 6 mois pour être effective, en cas de promotion).

Avec la mise en place de la nouvelle grille indiciaire et le protocole de parcours des carrières, il conviendra de rester vigilant quant à la fin de carrière qui sera proposée aux collègues.

NOTATION ADMINISTRATIVE

Cette CAPA permet d'avoir une « photographie » annuelle, pour les 7 000 certifié-e-s affecté-e-s dans notre académie, des pratiques d'évaluation des chefs et cheffes d'établissement.

Notre conception de l'évaluation

Le SNES-FSU et les syndicats de la FSU sont attachés à la double évaluation des professeurs :

- Une évaluation administrative qui mesure ce qui relève du respect des obligations professionnelles. Cette notion revêt selon les chefs d'établissement un caractère plus ou moins extensif, ce qui est source de conflits.

- Une évaluation pédagogique pour laquelle les missions des Inspecteurs Pédagogiques doivent être réorientées vers l'aide et le conseil et reposer sur la réalité du travail fait dans la classe. Les inspections doivent être plus fréquentes, leur rythme doit être le même pour tous. Pour être confortée et améliorée, cette double évaluation doit néanmoins évoluer. Nous n'accomplissons pas nos missions pour avoir de bonnes notes : il est temps de rompre avec cette conception étrequée et infantiliste de l'évaluation.

Un chantier s'ouvre actuellement au ministère au sujet de l'évaluation, nous savons peu de choses sur les intentions ministérielles sur la question, mais nous veillerons à ce que les principes développés ci-dessus soient respectés, et, bien entendu, le SNES-FSU s'opposera à toute transformation qui conduirait à fournir aux chefs d'établissement des outils supplémentaires de management.

Des pratiques locales

La notation hors-grille cette année est en régression, après des années de croissance : 317 notations hors-grille cette année contre 349 l'an passé. Cette baisse est liée à l'amélioration de la rédaction de la circulaire académique cadrant cette opération, amélioration que nous avons demandée l'an passé, et que le Rectorat a actée. Cependant, alors que la notation hors-grille passe globalement de 10,2 % à 9 %, dans certains établissements, déjà en haut de l'affiche l'an passé, les notations hors-grille progressent, comme au collège R. Cassin de Tourrettes-Levens (de 65 à 73,7 %), au collège La Fontonne à Antibes (de 22 à 50 %), au collège La Chênaie à Mouans-Sartoux (de 38 à 50 %), au lycée S. Veil à Valbonne (de 13 à 46,7 %), au collège F. Mistral à Nice (de 40 à 45,5 %). Ces disparités renvoient à la notion d'autonomie de l'établissement, prégnante dans la réforme du collège ou dans la mise en place des IMP, et source de conflits entre chefs d'établissement et personnels et entre collègues enseignants...

Les révisions de note

Grâce à notre intervention, vingt collègues dont la note avait été maintenue alors qu'ils avaient changé d'échelon au cours de l'année scolaire, ont vu leur note augmentée, en conformité avec les dispositions de la circulaire rectoriale. Cette année, seuls 19 collègues contestaient leur notation administrative. Nos interventions opiniâtres ont permis à 4 collègues de voir leur note augmentée, et pour les demandes de révision d'appréciation, 1 demande sur 8 a été modifiée.

Par
Nelly Guittard



HORS CLASSE 2016 : UN BON CRU, MAIS DES MARGES DE PROGRESSION DEMEURENT

Par
Eric Michelangeli



La CAPA d'accès à la hors-classe des agrégés s'est tenue le 9 mai dernier. Elle a examiné les candidatures des 978 candidats éligibles de l'académie : 161 au 7^e échelon, 202 au 8^e, 290 au 9^e, 252 au 10^e, 73 au 11^e. Les élus SNES-FSU ont souligné la nécessaire vigilance quant à l'évolution de cette pyramide des âges -ou plutôt d'ancienneté de carrière : si les effectifs du 11^e échelon continuent de décroître¹ grâce à quelques récentes bonnes campagnes de promotion à la hors-classe, les effectifs des 9^e et 10^e augmentent de manière significative et laissent entrevoir un risque de congestion si on n'assure pas la promotion la plus fluide possible du plus grand nombre des professeurs à la plus forte ancienneté de carrière.

Les effets de la « clause scélérate »² étant cette année atténués (mais pas abolis) par le nouveau barème, les remarques et suggestions des élus SNES-FSU ont largement porté sur les avis émis par nos hiérarchies :

- Avis des chefs d'établissement : c'est dans ces avis que l'on observe la plus grande dispersion : sur 216 avis « TF », seulement 38 sur 73 sont attribués à des candidats au 11^e ;
- Avis de l'inspection : outre le recours intempestif à l'avis « réservé » (notamment en sciences physiques), les élus SNES-FSU ont dénoncé le fait que les inspections n'aient pas utilisé la totalité des avis « TF » auxquels elles avaient droit, tout en n'attribuant cet avis qu'à 35 candidats au 11^e. Compte tenu des défauts des avis « premiers », il convenait d'en atténuer les effets pervers par l'attribution d'avis rectoraux³ plus pertinents. Nos demandes ont porté sur les 33 candidats prioritaires au 11^e qui ne bénéficiaient pas de l'avis « exceptionnel » du recteur. Nos propositions ont été entendues pour la majorité d'entre eux, l'administration refusant de modifier l'avis rectoral de quelques candidats pour des motifs professionnels (parfois discutables), ou en raison d'un accès au corps par une liste d'aptitude trop récente.

Le « rendement » de l'opération s'est avéré plutôt satisfaisant. La CAPN, qui s'est tenue fin juin, a en effet prononcé la promotion de 60 candidats de l'académie (51 au 11^e, 9 au 10^e). Un différend persiste néanmoins sur le classement des candidats plus ou moins prioritaires au 10^e échelon : là où l'administration persiste à ne considérer que l'âge, les élus SNES-FSU souhaitent que l'ancienneté dans le 10^e soit mieux prise en compte, pour des raisons de principe (défense de la fonction publique « de carrière ») mais aussi techniques (reclassement des promus ayant 2,5 ans d'ancienneté au 10^e échelon). Continuer d'assurer la promotion prioritaire des 11^e et venir à bout de ce désaccord sur les candidats au 10^e compteront parmi les principaux objectifs des élus SNES-FSU pour la campagne de promotion 2017, la dernière avant l'application du PPCR...

¹ 73 candidats au 11^e échelon cette année contre 90 l'an dernier - NB : dont 31 agrégés par liste d'aptitude, que le ministère refuse pour l'heure de promouvoir avant qu'ils n'aient atteint 4 ans d'ancienneté dans le corps des agrégés.

² Disposition qui privait de toute chance de promotion les candidats ayant accédé aux 10^e et 11^e échelons à l'ancienneté ou par classement, et qui nécessite chaque année des « repêchages » en CAPN

³ Les évaluateurs « primaires » peuvent attribuer des avis défavorables, réservés, favorables ou très favorables.

⁴ ...ceux-là mêmes qui sont désignés comme prioritaires par la note de service ministérielle : « tous les professeurs agrégés dont la valeur professionnelle est reconnue ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière », écrit Mme la ministre... se peut-il que sur les 73 candidats au 11^e échelon, il s'en trouve 37 dont la valeur professionnelle serait insuffisante ? Nous ne le croyons pas, et nous avons dénoncé l'éviction trop fréquente de ces candidats dans certaines disciplines comme l'EPS ou par l'Université.

⁵ Le recteur attribue des avis insuffisants, honorables, très honorables, remarquables, exceptionnels.

MANUELS SCOLAIRES : TOUT VA TRÈS BIEN !

Le Ministère a annoncé, à grands renforts de publicité, un financement des manuels scolaires sur deux ans pour deux fois 150 M d'€. Pour la rentrée 2016, il précise qu'il finance les manuels de français, maths et histoire-géo sur les 4 niveaux, ceux de LV2 pour la 5^{ème} et de sciences pour la 6^{ème}. Les autres manuels seront financés pour la rentrée 2017 !

Pour les élèves de 6^{ème}, il faut donc 4 nouveaux manuels. Les prix annoncés par les éditeurs tournent globalement autour de 20 €, soit 80 € pour financer les nouveaux manuels de chaque élève.

Un rappel a été fait par la ministre par une note en date du 2/06/2016. Concernant les crédits globalisés, elle fait référence à la loi de finance initiale 2016 dans laquelle le ministère a prévu une moyenne de 54,30€ par élève. Cette note rappelle que ces crédits sont destinés à des manuels scolaires, aux carnets de correspondance, aux droits de reprographie, aux dépenses liées à l'éducation artistique et culturelle, aux TICE, aux actions internationales, et à diverses actions pédagogiques des collèges. Dans la loi de finance initiale, à laquelle la ministre fait référence, il est indiqué que 88% du montant des 54,30€ concerne le renouvellement des manuels scolaires soit 47,78€ par élève, on est déjà loin du compte au regard des besoins !

À ce jour, l'ensemble des crédits délégués (90% du notifié) a été réparti et mis en paiement auprès des collèges, les 10% restants devant arriver dans les établissements en novembre. En moyenne, les sommes reçues aujourd'hui tournent autour des 44€ par élève. Dans de nombreux collèges, la faiblesse de ces crédits

a conduit les équipes pédagogiques à puiser dans les fonds de roulement lorsque la santé financière de leur établissement le permettait. Passons sur le fait que cela revient à un transfert de charge. En effet, depuis 1975 et la loi Haby, l'article L211-8 du code de l'éducation impose à l'État la fourniture des manuels scolaires dans les collèges. L'achat de ces manuels dépendra donc du bon vouloir des Conseils Départementaux et des finances des établissements, l'éducation est de moins en moins nationale !

Et les manuels numériques me direz-vous ? La loi de finances 2016 n'indique-t-elle pas une enveloppe de 192 M€ ? Cette enveloppe, d'après le PLF, doit permettre à 40% des collèges de financer les ressources pédagogiques et équipements numériques individuels pour les élèves de 5^{ème}. Les élèves des autres niveaux utiliseront sans doute leurs smartphones ...

Interrogé, le Conseil Départemental du Var estime que la mise en place de ces tablettes et leur entretien, revient à 500€ alors que la dotation d'État est de 160€ par unité. À la rentrée 2016, un seul collège du Var sera équipé ! Quant à celui des Alpes-Maritimes, si le Conseil Départemental ne s'opposera pas aux prélèvements sur les fonds de roulement, il entend bien préserver ces cagnottes pour autre chose que le renouvellement des manuels.

En septembre les enseignants devront donc gérer la mise en place de cette réforme sur les 4 niveaux et l'incurie de notre ministère.

Tout va très bien, Madame la Ministre ...



Par
Dominique Queyroulet
et
Didier Giaufer



Circulaire de missions
La rentrée 2015 a été fortement marquée par la dernière circulaire de missions (circulaire n° 2015-139 du 10-8-2015) : les CPE sont concepteurs de leur activité, le temps de travail est clarifié (35h toutes missions confondues...). Enfin une reconnaissance de notre fonction !

Congés pour formation
Le taux d'attribution des congés pour formation s'est affaibli. En effet, celui-ci est proportionnel au nombre de demandes, qui se sont avérées amoindries en 2016. Il ne faut donc pas hésiter à s'inscrire, car plus les demandes de congés pour formation sont importantes, plus l'administration en accordera aux collègues CPE !

Mutations
La période des mutations est intense pour les commissaires paritaires qui ne comptent pas leur temps et dépensent beaucoup d'énergie pour les collègues.

Cette année encore nous avons réussi à améliorer des collègues sur leurs vœux et à faire muter plus de candidats que ce qui était prévu par l'administration. Cependant, nous ne pouvons suivre vos dossiers et vérifier les données que si vous nous adressez vos fiches syndicales. Il est donc essentiel de se syndiquer !

Hors-classe
Nous demandions depuis des années une révision du barème. L'administration nous a entendu cette année et nos propositions ont été acceptées. Il s'agit d'une réelle avancée pour l'ensemble des CPE de notre académie qui doivent tous pouvoir accéder à la hors-classe avant le départ en retraite et ce, à travers un barème plus juste.

Formation syndicale
Dès la prochaine rentrée une journée de formation CPE sera programmée et chacun pourra s'inscrire. Ce sera un temps d'échanges et de formation.

Vie scolaire - AED
Les Assistants d'Education sont indispensables au bon fonctionnement des établissements, nous le savons tous. Leurs journées sur le terrain sont intenses, et les missions qui leur sont confiées sont diverses et variées. Et pourtant, les dotations ont diminué cette année dans de nombreux établissements ! Nous allons devoir faire face à cette baisse d'effectif et la rentrée risque d'être compliquée.

Permanences
2016-2017 : 2 jours de permanence sont prévus chaque mois, un au local de Toulon, l'autre au local de Nice.

Tout au long de l'année nous vous apportons nos conseils et notre soutien. N'hésitez pas à nous contacter, à consulter le site académique du SNES et à adhérer !

Anne Monnet

Bourses au mérite : la région PACA tacle l'État!

À l'occasion du vote du budget complémentaire, l'exécutif régional a décidé de consacrer plus de 2 millions d'euros supplémentaires pour des « bourses au mérite ». Cette décision unilatérale est pour le moins discutable et pose la question de la vision de l'exécutif régional de la jeunesse de notre région. Donner 900 € par an pendant trois ans à tous les bacheliers qui obtiennent une mention TB à condition qu'ils soient boursiers et qu'ils poursuivent des études supérieures ne peut être l'alpha et l'oméga de la politique en direction des futurs étudiants.

Certes, c'est faire le choix de compenser la baisse de 50% des attributions, décidée en 2015 par l'État, de la bourse au mérite créée en 1998. Mais dans une région où les inégalités sont plus fortes qu'ailleurs, n'aider que les « plus méritants » ne sera pas suffisant pour améliorer la poursuite de la démocratisation des études dans le supérieur ni aider à l'élévation du niveau général de qualification de la jeunesse. On ne peut que le regretter et le dénoncer.

Aider toute la jeunesse

Pourtant l'exécutif régional a aussi fait le choix de supprimer des dispositifs d'aide en direction des lycéens comme le « pass-santé » ou le « pass-culture » qui étaient pourtant très utiles pour les lycéens, en particulier pour celles et ceux issus des milieux sociaux les plus défavorisés. Il a aussi décidé la baisse des crédits pour le fonctionnement quotidien et l'investissement dans les lycées et les équipements sportifs, ce qui ne peut qu'interroger ! Pourquoi consacrer 2 millions € pour quelques-uns (750 mentions TB estimées) et diminuer les crédits consacrés à la vie étudiante ? Crédits qui permettent la rénovation ou la construction d'hébergement pour les étudiants, hébergements attribués en priorité aux étudiants qui ont le moins de ressources. Quand en plus l'État continue à se désengager du logement étudiant, laissant la place aux investisseurs privés de « tout poil ».

Pourquoi aussi diminuer de manière drastique les aides à la mobilité internationale des « thésards » alors que le financement des études dans le 3^{ème} cycle est difficile ? Le SNES-FSU et la FSU réclament un message lisible pour les futurs étudiants et des mesures pour l'ensemble des étudiants et lycéens. C'est un enjeu majeur si l'on veut que notre région ne creuse pas davantage le retard de plus de 10 points avec la moyenne nationale concernant la part des diplômés de l'enseignement supérieur. La politique décidée par le nouvel exécutif régional tourne le dos à l'objectif, fixé par la nation, d'avoir la moitié d'une classe d'âge qui obtienne un diplôme de l'enseignement supérieur. C'est désolant pour l'avenir de la jeunesse et de notre région.

Richard Ghis

ACTION SOCIALE

ENFIN DU CONCRET POUR CERTAINES CATÉGORIES DE PERSONNEL MAIS BEAUCOUP RESTE À FAIRE !

Par
Frédéric
Gauvrit (*)



Pour rappel, la CAAS (Commission Académique de l'Action Sociale) est une instance composée à parité de représentants de l'administration, de la MGEN et des personnels (FSU 4, UNSA 2 et SNALC 1). Du fait de sa qualité d'organisation syndicale majoritaire, le secrétaire de la CAAS est un représentant de la FSU. Et la refondation des instances de l'Action Sociale conduite depuis 2013 met les représentants des personnels en position de décideur. Pour mémoire, l'Action Sociale dans l'Éducation nationale se décline entre des prestations ministérielles (PIM) au cadre réglementaire imposé dont sont exclus tous les agents qui ne relèvent pas du statut de fonctionnaire, et des prestations d'initiative académique, les ASIA, dont tous les personnels de l'Éducation nationale peuvent bénéficier.

De réelles prestations sociales

Un premier constat s'est imposé à nous dès 2014 : l'urgence à mettre en place de réelles prestations sociales qui évitent aux personnels les plus fragiles de se retrouver dans une situation de grande insécurité matérielle. Ainsi de notre projet de mise en place d'une ASIA « CESU- Garde d'enfants » en direction des personnels non éligibles à la PIM du même nom.

C'est fait !

Depuis cette année 2015/2016 une nouvelle ASIA « CESU-Garde d'Enfants » est devenue réalité. A destination des AED, AESH, AVS, et de tous les agents jusque là écartés du dispositif de la PIM du même nom, elle va permettre à beaucoup de trouver des solutions viables pour concilier vie parentale et vie professionnelle.

Un deuxième constat que nous avons fait rapidement concernait la difficulté d'accès à l'information pour les agents qui pouvaient prétendre aux PIM et ASIA.

Là aussi, les progrès seront au rendez-vous de la rentrée. Tous les établissements accueilleront un affichage dédié, comme y sera désigné un référent d'information sur l'Action Sociale académique. Une brochure présentant les prestations sociales va être éditée pour être distribuée à tous les nouveaux entrants dans l'académie et sera à disposition en nombre suffisant dans tous les établissements. Une brochure qui sera aussi envoyée sous forme électronique à tous les agents de l'académie.

Pour autant, beaucoup reste à faire avec toujours les mêmes principes que nous souhaitons mettre en avant.

La FSU a joué tout son rôle

Première priorité, contraindre l'employeur à augmenter les budgets qui sont consacrés à l'Action Sociale mal-

gré la rigueur budgétaire, cette nouvelle « religiosité » politique. Afin qu'ils puissent rapidement atteindre 3 % de la masse salariale de l'Éducation nationale. Ainsi dans l'EN, le budget annuel « Action Sociale » par agent est de 26 € quand au ministère des Finances il atteint 623 € par agent !

Pour information, pour l'Académie de Nice, encore une fois sous-dotée, il est de 20.87 €.

Deuxième priorité, arriver à une consommation de 100 % des crédits dévolus à l'Action Sociale quand en 2015 cette consommation n'a atteint nationale-ment que 93 % du total disponible. Sur ce plan, un progrès significatif est à noter dans l'académie de Nice, la consommation des crédits alloués à l'Action sociale est passée de 85 % à 90.4 %. Nous osons croire que la FSU a joué tout son rôle dans cette évolution.

C'est par ces actions sur les budgets, menées par la FSU et ses syndicats nationalement et au niveau académique, que pourront se mettre en place de nouvelles PIM et ASIA.

Que personne ne se trompe, une revalorisation conséquente du point d'indice reste la meilleure des protections face aux difficultés de beaucoup. Pour la FSU, l'obtenir est une priorité !

Mais l'Action Sociale ne doit pas être négligée. Elle n'est pas de la charité et ne doit pas le devenir. Elle constitue un élément incontournable de réduction des inégalités et de redistribution au sein d'une entreprise (ou d'un ministère !). Le monde du salariat l'a compris depuis longtemps comme en témoigne le rôle des syndicats au travers des C.E dans de nombreuses entreprises.

Les personnels de l'Éducation nationale doivent également dépasser leurs réticences à faire appel à l'Action Sociale : un droit ne s'use que lorsqu'il n'est pas utilisé !

(*) Frédéric Gauvrit est secrétaire de la CAAS.



DANS NOS ÉTABLISSEMENTS

UNE ANNÉE DE FORTE MOBILISATION POUR LE COLLÈGE JOSEPH D'ARBAUD À BARJOLS

Dès la rentrée de septembre, nous étions prêts. Le décryptage des effets pervers de la réforme du collège avait été effectué l'an dernier lors des heures intersyndicales par les représentants au CA affiliés ou sympathisants à la CGT et à la FSU de notre liste. Dans cet établissement où les pratiques et projets interdisciplinaires existent depuis plusieurs années, l'imposition des EPI, selon des modalités à la fois floues et engageantes, ne passe pas. Nous nous mobilisons. Des tracts sont rédigés en direction des collègues du bassin et sont distribués et expliqués sous forme de prise de parole à l'occasion des formations sur la réforme par des collègues grévistes, soutenus par une caisse de solidarité importante collectée en salle des professeurs. Les grèves nationales sont suivies et accompagnées d'une participation aux manifestations de Toulon d'un cinquième des professeurs. Enfin, dans le collège lui-même, nous avons exprimé notre opposition, argumentée, aux inspecteurs venus nous prêcher la bonne parole, avant de quitter, massivement, la deuxième réunion. À tel point qu'un autre IA, venu inspecter une collègue, lui a dit qu'on entendait parler de nous « jusqu'à Nice », et qu'il aurait bien rencontré « (nos) meneurs » pour « essayer de les convaincre ».

Nous nous sommes également battus pour défendre nos conditions matérielles de travail, pour obtenir, vingt ans après la construction du collège, sa mise à niveau pour les équipements : gymnase et auditorium. En effet, le conseil départemental est revenu, au printemps, sur ses engagements, nous proposant des aménagements inférieurs à ceux-ci (salle de sport en kit, transformable ultérieurement en salle polyvalente), au prix de gros sacrifices pendant le temps des travaux (deux salles de classes en moins, alors qu'il nous en faudrait une en plus pour accueillir une ULIS). Nous avons alerté la presse, et Var Matin nous a consacré un grand article. Les élus au Conseil Départemental ont refusé de nous rencontrer, préférant, à deux reprises, annuler une réunion et une conférence de presse pour le collège de Carcès plutôt que de nous y voir débarquer. Ils n'ont pas donné suite à nos demandes d'audience, et ont envoyé un courrier à tous les parents intitulé « La vérité sur le gymnase de Barjols ». Sur ces deux luttes, bien que fatigués, nous ne renonçons pas à obtenir satisfaction. Nous participons également aux combats contre le projet de loi travail, par notre participation individuelle aux pétitions, grèves, caisse de solidarité, et manifestations.

Par
Marianne Disperati,
Adrien Vezzoso,
Nathalie Vivé

MOBILISATION AU LYCÉE DU PARC IMPÉRIAL À NICE

DHG 2016 : Une situation inacceptable pour la rentrée 2016.

L'annonce de la DGH octroyée en février au lycée du Parc Impérial a provoqué un fort mécontentement des personnels. Pour un nombre équivalent d'élèves à la rentrée 2016 (-5 prévus sur un effectif qui avoisine les 2000 !) nos moyens étaient amputés de 53,5 heures.

Le CA du lycée s'est alors très majoritairement prononcé contre cette dotation (par 17 voix dont les sept élus FSU et sympathisants et seulement 5 pour). Cette dotation insuffisante se traduisait par de premières réductions dans les dédoublements (une vingtaine d'heures), l'augmentation des effectifs élèves dans les groupes de langues et la suppression d'un poste en SVT. Les personnels ont alors sollicité une audience auprès du Dasen et ont publiquement exprimé leur colère le jour de l'audience par un débrayage devant les portes du lycée. Le Dasen a justifié cette baisse par la perte d'une division de seconde et une "surdotation" de 38 heures accordée depuis des années au titre du tertiaire. Nous avons alors exprimé nos craintes concernant la création d'une classe de première supplémentaire. Création qui est devenue incontournable à l'issue des conseils de classe et des choix d'orientation en fin de seconde.

Avec finalement 4 élèves de plus attendus à la rentrée et le même nombre de classes qu'en 2015 nous perdions effectivement 53,5 heures !

Le lycée du Parc Impérial figure désormais au dernier rang des dotations de l'académie en ce qui concerne le taux d'encadrement/élèves. L'équipe de direction de-

vait alors procéder à de nouvelles coupes se traduisant par la suppression de tous les dédoublements au lycée, à commencer par l'accompagnement personnalisé. Le volant consacré à l'autonomie de l'établissement servant désormais à assurer en particulier pour les langues, les heures dues aux élèves. De l'aveu du proviseur, il n'était absolument plus possible d'assurer une « rentrée normale » au lycée du Parc Impérial.

La mobilisation des personnels a permis d'enregistrer de premiers résultats...

À l'appel notamment du SNES-FSU et de ses élus, du SNALC, les personnels se sont à nouveau mobilisés pour accompagner en manifestation au rectorat une délégation du Parc Impérial demandant à être reçue pour la seconde fois en trois mois par le Dasen.

Mobilisation réussie en cette période de l'année puisque plusieurs dizaines d'enseignants se retrouvaient sous les fenêtres du recteur pour un pique nique revendicatif. Reçue par le Dasen, la délégation du Parc Impérial obtenait la restitution d'une quinzaine d'heures pour la rentrée.

Mais le compte n'y est pas et l'action se poursuit !

La récupération de ces 15 heures est une première victoire qui est le fruit de l'action des personnels. Mais le compte n'y est pas pour les personnels présents au rectorat. La mobilisation s'est poursuivie avec une nouvelle mobilisation le mardi 5 juillet au Parc Impérial jour de la proclamation des résultats du BAC. Les personnels entendent bien poursuivre la lutte et décider de nouvelles actions lors de la pré rentrée dans l'établissement fin août.

Par
Christophe Ricerchi

CARTE CIBLE DES CIO

La nouvelle carte des CIO de notre académie présente un maillage insuffisant au regard des indicateurs socio-économiques et des caractéristiques géographiques.

Des études corroborent la nécessité de services de proximité dans notre académie, de lieux d'écoute et de conseil neutres et personnalisés pour les jeunes et leurs familles ainsi que pour toute personne ayant besoin d'aide pour son orientation, particulièrement les jeunes déscolarisés ou en risque de décrochage.

Les études de l'INSEE montrent que dans l'académie de Nice, les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont moins scolarisés et moins diplômés que la moyenne nationale. Ceci démontre la nécessité de services de proximité dans notre académie. Or, la fermeture de deux CIO, Cagnes et La Valette, n'est pas en faveur des services de proximité. Cela signifie des zones d'intervention plus étendues et entraîne des déplacements beaucoup plus long et coûteux tant pour les usagers que pour les COPsy et les DCIO. Dans ce contexte, c'est indubitablement un frein à l'accomplissement des missions des COPsy, qu'il s'agisse de contribuer à la réussite scolaire et à la persévérance, de favoriser le retour en formation initiale et d'aider à répondre au besoin de qualification.

Avec la fermeture du CIO de Cagnes/mer, un Bassin d'Education et de Formation se retrouvera sans CIO. Si le CIO de La Seyne devait fermer, ce serait également le cas. Le projet de sa fermeture a été ajourné grâce à l'intervention de la FSU. Cependant la question de son relogement n'est à ce jour pas encore résolue. La redéfinition des zones d'intervention des CIO fait donc disparaître toute correspondance avec les BEF.

À l'heure où la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire sont présentées comme des priorités de l'EN, à l'heure où un droit opposable au retour en formation initiale sous statut scolaire des jeunes de 16 à 25 ans a été institué, ce démantèlement des services d'information et d'orientation nous paraît inacceptable.

Mouvement intra 2016 : un redéploiement des personnels d'orientation sans précédent !

15 COPsy et DCIO subissent une mesure de carte scolaire cette année. Nos interventions auprès du Rectorat et les conseils apportés à nos collègues ont permis d'éviter le pire.

Notre travail a permis de pointer un poste oublié par l'administration et d'améliorer ainsi la situation de 8 collègues. Nous avons aussi obtenu que les personnels touchés par une MCS, y compris ceux mutés sur un vœu non bonifié conservent à titre dérogatoire leur ancienneté.

Françoise Hennecart



Alain Galan
Secrétaire général
Technologie
Clg Vallées du Paillon, Contes



Fabienne Langoureau
Secrétaire générale adjointe
Lettres modernes
Lyc Calmette, Nice



Jean-Pierre Laugier
Secrétaire général adjoint
S.V.T.
Lyc Parc Impérial, Nice



Richard Ghis
Secrétaire général adjoint
Mathématiques
Lyc Camus, Fréjus



Frédéric Gauvrit
Trésorier
Histoire-Géographie
Lyc international, Valbonne



Coline Rozerot
Secrétaire académique
Histoire-Géographie
Lyc Edison, Lorgues



Jean-Paul Clot
Secrétaire départemental 06
Histoire-Géographie
Lyc Parc Impérial, Nice



Dominique Queyroulet
Secrétaire départemental 83
Technologie
Clg Mistral, Bormes



Vassilia Margaria-Pena
Secrétaire académique
Documentation
Clg l'Archet, Nice



Didier Giauffer
Secrétaire départemental adjoint 06
S.V.T.
Lyc Maulnier, Nice

Les instances du SNES-FSU

Afin de faire vivre la démocratie interne de notre organisation syndicale, et afin que chacun, élu ou représentant d'établissement puisse s'organiser, nous publions dans ce numéro le calendrier des différentes réunions du Conseil Syndical Académique :

- Conseil syndical de rentrée le **mardi 20 septembre 2016** au lycée Thierry Maulnier à Nice ;
- Conseil syndical du premier trimestre le **lundi 21 novembre 2016** dans un établissement du Var ;
- Conseil syndical du deuxième trimestre le **mardi 17 janvier 2017** dans un établissement des Alpes-Maritimes ;
- Conseil syndical du troisième trimestre le **vendredi 10 mars 2017** dans un établissement du Var ;
- Conseil syndical de fin d'année le **jeudi 15 juin 2017** dans les locaux du SNES-FSU à Nice.

ACADÉMIE

FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

Par
**Fabienne
Langoureau**



La formation continue est un droit du fonctionnaire, affiché comme priorité dans le nouveau projet académique et ne peut se réduire uniquement à l'accompagnement de la mise en place de la réforme du collège. Le SNES-FSU a dû se battre toute l'année contre les tentatives de généraliser les stages de formation continue en dehors du temps de travail, contre un « plan de formation » imposé à coup de convocations autoritaires et a soutenu, en revanche, les collègues confrontés à un refus opposé par le chef d'établissement de participer à un stage demandé.

On peut craindre, hélas, qu'après l'année que nos collègues viennent de vivre à coup de « formation forcée », la profession ne se détourne totalement de la formation continue. Le SNES-FSU continue de revendiquer une formation continue digne de ce nom, accessible à tous, adaptée aux demandes qu'expriment les professeurs et dotée des moyens nécessaires.

L'an passé, nous avons noté une nette baisse du nombre de candidats appelés « retenus », puisque seuls 68% des enseignants qui avaient demandé une formation réussissaient à aller en formation ! Cette année évidemment de par le caractère obligatoire de bon nombre de formations, 90 % des candidats ont été retenus...

En ce qui concerne les formations fléchées « réforme du collège » : elles ont concerné 15190 candidats, mais seuls 6627 ont été présents, soit à peine 44 % et 4493 ont été assidus, soit seulement 29,6 % ! Les collègues ont donc refusé ces formations obligatoires. Lorsqu'ils

s'y sont rendus, ces formations étaient pour la plupart d'un niveau tellement faible qu'ils n'y sont pas retournés. Les collègues d'eux-mêmes sont donc entrés en « résistance pédagogique » !

Comment pourrait-il en être autrement face à un gouvernement qui use sans se lasser du passage en force ? Le 19 mai 2016 a marqué le premier anniversaire de la lutte contre collège 2016. La bataille menée avec persévérance et ténacité a permis de gripper la réforme, que la ministre le veuille ou non ! Cette résistance à la formation en est l'illustration flagrante. Plus personne ne peut vanter aujourd'hui la qualité des formations imposées aux personnels ni ne peut continuer à croire d'ailleurs à la mise en place de l'AP et des EPI tels que prévus sur le papier.

Il serait peut-être temps d'écouter et surtout d'entendre la profession !

Dans le projet de PAF 2016-2017 qui nous a été soumis, beaucoup de modules concernent encore la mise en place de la réforme et délaissent même, parfois totalement, dans certaines disciplines, la formation en Lycée. On peut se réjouir néanmoins de voir s'inverser la disproportion entre les stages transversaux et les stages disciplinaires, avec le retour d'une formation prioritairement disciplinaire.

Les enseignants sont les concepteurs de leur métier, experts de leurs disciplines, et non des exécutants ! La meilleure réponse à l'autoritarisme restera toujours l'action collective.

PROFESSEURS ET CPE STAGIAIRES

Par
**Fabienne
Langoureau**



Stagiaires 2015-2016

Les pourcentages de candidats admis aux différents concours, internes, externes, réservés, ont été en hausse en 2015. On pourrait se réjouir de tels résultats et dire, un peu familièrement, que c'était « un grand cru ».

À l'issue de leur année de stage, le jeudi 30 juin et le vendredi 1er juillet 2016 les professeurs stagiaires qui n'ont pas été validés automatiquement, faute d'avoir obtenu trois avis favorables (ESPE, Chef d'établissement et IPR) ont été reçus en entretien. Ces professeurs stagiaires ont été au nombre de 48 cette année, soit plus du double de l'an passé. Sur 48 stagiaires, 31 ont recueilli un avis défavorable de l'ESPE, 28 des chefs d'établissement et 32 des IPR.

À l'issue du jury de délibération du 4 juillet, 19 professeurs stagiaires ont été titularisés, 22 placés en renouvellement et 7 vont être proposés au licenciement.

Dans le même temps, le Ministère vient de nous remettre le bilan national des ESPE 2014-2015 et affiche pour l'Académie de Nice seulement 6 stagiaires en refus de titularisation, *in fine*, sur les 494 stagiaires 2014, soit environ 1%.

Cette année, l'augmentation des refus de titularisation montre bien les conditions très difficiles de formation à l'ESPE : la surcharge de travail imposée aux collègues est considérable en plus des classes qu'ils ont en responsabilité.

Ce taux d'échec est préoccupant et le SNES-FSU

continuera à le dénoncer dans toutes les instances dans lesquelles il siège. La formation dispensée par les ESPE est loin d'être à la hauteur des attentes et est loin d'enrayer la crise de recrutement : c'était pourtant son ambition !

Stagiaires 2016-2017

En ce qui concerne les nouveaux stagiaires 2016-2017, les groupes de travail d'affectation se tiendront le mercredi 20 pour les CPE et le jeudi 21 juillet pour les agrégés et certifiés. Nous informerons les nouveaux collègues stagiaires du résultat de leur affectation, le soir même, s'ils nous ont renvoyé leur fiche syndicale. Nos commissaires paritaires ont contacté, dès le mois de juin, les Secrétaires de la section SNES-FSU des établissements susceptibles d'accueillir des stagiaires à la rentrée pour avoir connaissance du coordonnateur ou de la coordonnatrice des disciplines concernées. Dès la fin du GT, nous leur ferons ainsi parvenir l'information afin qu'ils sachent, en amont, leur service, les manuels en usage, les projets en cours dans l'établissement... Cette collecte d'informations a demandé un gros travail et nous espérons vivement que cela facilitera « un peu » l'entrée dans le métier.

Nous retrouverons ensuite nos nouveaux collègues le mercredi 24 août pour leur prérentrée.

Bienvenue dans le métier et, en attendant, bonnes vacances à toutes et tous !